



Mémoire au sujet du
budget fédéral de **2022**

Présenté à
Finances Canada

25 février 2022



Canadian Life & Health
Insurance Association
Association canadienne des
compagnies d'assurances
de personnes

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACAP) est heureuse de présenter ses recommandations au ministère des Finances en vue du budget fédéral de 2022. Pour ce qui est des assureurs de personnes :



Ils protègent **29 millions de Canadiens**

26 millions ont une assurance maladie complémentaire (médicaments, soins dentaires, etc.)

22 millions ont une assurance vie (protection moyenne de 228 000 \$ par assuré)

12 millions ont une protection du revenu en cas d'invalidité



Ils versent aux Canadiens **97 milliards de dollars**

46 milliards sous forme de rentes

37 milliards de prestations maladie et invalidité

14 milliards de prestations d'assurance vie

L'industrie des assurances de personnes joue un rôle clé pour ce qui est d'assurer la sécurité financière des Canadiens. En outre, elle contribue de façon importante à l'économie, employant plus de 158 000 Canadiens dans des postes professionnels à valeur élevée (salariés ou agents indépendants). Les assureurs de personnes sont également des investisseurs majeurs en actifs nationaux et apportent des revenus considérables aux gouvernements fédéral et provinciaux par l'intermédiaire des taxes et impôts.



Leur contribution fiscale : **8,2 milliards de dollars**

1,3 milliard en impôt sur le revenu des sociétés

1,3 milliard en cotisations sociales + autres taxes et impôts

1,7 milliard en taxes sur les primes

3,9 milliards en taxes de vente



Ils investissent ici

1 milliard de dollars au total,

dont 91 % à long terme

Nous avons fièrement collaboré avec tous les paliers de gouvernement tout au long de la pandémie de COVID-19 afin de protéger les Canadiens grâce aux régimes d'assurance maladie et d'assurance voyage et à d'autres produits visant la sécurité financière.

Notre industrie a démontré une résilience remarquable durant la pandémie, en aidant les employeurs à maintenir – parfois même à bonifier – leurs régimes d'assurance maladie, au moyen de réductions et de reports de primes. De concert avec tous les paliers de gouvernement, nous continuerons à faire en sorte que les travailleurs des quatre coins du pays conservent ces avantages. Plus de 26 millions de Canadiens bénéficiaient d'une assurance maladie complémentaire donnant accès à des médicaments et à d'autres services de santé à la fin de 2020, environ le même nombre qu'au début de l'année. L'industrie a en outre versé 150 millions de dollars supplémentaires en prestations d'invalidité par rapport aux prévisions pour 2020, afin de soutenir les travailleurs pendant leur rétablissement.

En 2020, l'industrie a créé 1 300 emplois dans tout le pays. Nos membres ont en effet dû accroître leur personnel, car, avec le passage en mode télétravail, les Canadiens ont eu davantage recours à leurs prestations maladie, y compris les soins virtuels.

1. SOUTENIR LES RÉGIMES D'ASSURANCES AU TRAVAIL

Les assureurs de personnes collaborent avec les employeurs pour donner accès à un grand nombre de services de santé au moyen de régimes d'assurances au travail. En 2020, plus de 26 millions de Canadiens avaient une assurance maladie complémentaire et les assureurs ont versé 37 milliards de dollars de prestations maladie et invalidité.

Les Canadiens tiennent à leurs régimes d'assurances, qui couvrent les médicaments d'ordonnance, les soins de la vue, les soins dentaires et les services de soutien à la santé mentale. Par exemple, en 2020, l'industrie a versé plus de 12 milliards de dollars en demandes de règlement pour médicaments d'ordonnance, ce qui correspond à 35 % des dépenses en médicaments au pays.

Soutien à la santé mentale

Selon nous, les différents paliers de gouvernement et le secteur privé ont tous un rôle à jouer pour aider à juguler la crise de la santé mentale au Canada, qui a été encore aggravée par la pandémie. Nous continuerons de surveiller les demandes de règlement maladie et invalidité chez les employeurs, mais il nous faudra peut-être plusieurs années pour comprendre les véritables effets de la pandémie.

Soutenir le bien-être physique et mental des employés relève du bon sens économique. Un demi-million de Canadiens s'absentent du travail chaque semaine pour des raisons de santé mentale, et l'absentéisme et le présentéisme entraînent des pertes de productivité de l'ordre de 6 milliards de dollars ([Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2020](#)). Les régimes d'assurance collective offrent une couverture indispensable qui permet aux Canadiens d'avoir accès à des services de santé mentale de courte et de longue durée, ce qui les aide à rester productifs et en bonne santé.

En 2020, notre industrie a versé 420 millions de dollars de prestations pour des traitements psychologiques, à l'appui de la santé mentale, soit une hausse de près de 25 % par rapport à 2019. Nous avons travaillé à améliorer l'accès pour les Canadiens qui ont été touchés par la pandémie en facilitant d'autres solutions, comme les soins virtuels. Nous recommandons une collaboration continue entre payeurs publics et privés, de sorte que les soins en santé mentale soient accessibles, de haute qualité et axés sur le patient.

Dans le [mémoire présenté à Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) au sujet de son Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap](#), nous avons souligné que le travail d'EDSC sur d'éventuelles nouvelles mesures est une occasion de réfléchir à la possibilité d'exiger que les nouveaux programmes soient élaborés dans une optique de santé mentale, notamment en définissant le handicap de manière à inclure une référence à la santé mentale.

En outre, chaque territoire de compétence au Canada a sa propre législation en matière de santé et de sécurité au travail (SST), qui stipule en général les droits et les responsabilités de l'employeur, du superviseur et du travailleur par l'entremise d'une loi et de règlements connexes. Le gouvernement fédéral a le mandat de modifier le Code canadien du travail afin d'inclure spécifiquement la santé mentale comme un élément de SST et d'exiger des employeurs sous sa réglementation qu'ils prennent des mesures préventives pour lutter contre le stress et les accidents du travail. Soutenir cet exercice et y participer nous intéresse, notamment en partageant les données et l'expérience de l'industrie.

Consultations sur la réforme de l'assurance-emploi (AE)

Dans le mémoire présenté au gouvernement fédéral en réponse à sa consultation sur la réforme du régime d'assurance-emploi du Canada, notre industrie a fourni des commentaires sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance maladie de 26 semaines et a demandé que le Programme de réduction du taux de cotisation (PRTC) soit transformé. Les employés ont accès au soutien au revenu et à la réadaptation lorsqu'ils ne peuvent pas répondre aux exigences de leur emploi en raison d'une maladie.

Ils peuvent en outre avoir accès à des jours de congé de maladie et à d'autres programmes au niveau provincial, comme les commissions des accidents du travail, les régimes d'assurance automobile, et les régimes provinciaux de développement social ou d'invalidité. Pour réussir à mettre en œuvre un programme d'assurance maladie de 26 semaines qui réponde aux besoins des employeurs et des employés, il importe que le gouvernement tienne compte des processus que doivent suivre les assureurs privés offrant de l'assurance invalidité en vue du rétablissement et du retour au travail de l'employé.

L'on doit moderniser le PRTC et le mettre à jour de façon importante pour qu'il devienne attrayant pour les employeurs. Dans son état actuel, le programme est lourd, avec un long processus de traitement des demandes et une longue période d'évaluation par Service Canada. Nous tenons à demander qu'au moment où le gouvernement envisage d'apporter des changements à l'AE, la « stabilité » en soit un élément fondamental. Les employeurs et leurs employés continuent d'absorber des chocs inattendus dus aux nouveaux variants de la COVID-19, et agir trop rapidement aura des conséquences négatives pour les Canadiens. Une approche progressive des changements est préférable. Nous estimons que notre industrie peut être un partenaire solide dans ces efforts, vu les relations étroites que nos membres entretiennent avec les employeurs.

Participer à l'élaboration d'une stratégie fédérale sur les maladies rares et d'un formulaire pancanadien

Les prix des médicaments d'ordonnance dans notre pays sont parmi les plus élevés au monde : à ce titre, le Canada se classe troisième parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En 2020, les assureurs ont versé plus de 650 millions de dollars à plus de 15 000 Canadiens pour des médicaments contre les maladies rares. De 2012 à 2019, les dépenses pour ces médicaments ont augmenté de 32 %, une hausse plus de six fois supérieure à celle de l'ensemble des médicaments d'ordonnance.

Les gouvernements – fédéral, provinciaux et territoriaux – doivent travailler de concert avec les assureurs privés pour trouver la façon idéale d'améliorer l'accès aux médicaments onéreux et en assurer la viabilité financière. Par exemple, tous ces acteurs devraient travailler ensemble à l'établissement d'une liste de médicaments accessibles à tous les Canadiens, où qu'ils vivent et qu'ils soient ou non couverts par un régime d'employeur. Les assureurs privés sont prêts à collaborer avec les gouvernements pour assurer l'accès partout au pays aux médicaments figurant sur la liste, mais aussi aux médicaments onéreux utilisés dans le traitement des maladies chroniques et rares.

L'industrie des assurances de personnes participe activement aux consultations du gouvernement fédéral sur une stratégie relative aux maladies rares et sur l'élaboration d'un formulaire pancanadien.

Soutien à des médicaments d'ordonnance abordables

Notre industrie appuie fermement la réforme du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB), qui a été différée jusqu'en juillet 2022. Il est essentiel que le gouvernement fédéral aille de l'avant avec cette réforme afin de rendre les prix abordables pour les consommateurs.

Nous recommandons que le gouvernement modernise et mette à jour le Programme de réduction du taux de cotisation (PRTC) dans le cadre de la réforme de l'assurance-emploi pour qu'il devienne attrayant pour les employeurs. Notre industrie peut être un partenaire solide dans ces efforts.

Le gouvernement devrait veiller à ce que les Canadiens continuent d'avoir accès à des médicaments d'ordonnance abordables et à des services de soutien à la santé mentale. Cela peut se faire en soutenant les régimes d'assurance maladie de l'employeur et individuels qui offrent actuellement à des millions de résidents l'accès complet à un large éventail de services de santé.

Il est également impératif de travailler avec notre industrie à réduire les coûts et à améliorer l'accès aux médicaments onéreux et à ceux contre les maladies rares. Nous appuyons vigoureusement la mise en œuvre par le gouvernement fédéral de la réforme du CEPMB, qui est cruciale pour garantir l'abordabilité pour tous les Canadiens.

2. MIEUX PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES CONSOMMATEURS

Chaque jour, des millions de Canadiens confient leurs renseignements les plus sensibles aux assureurs de personnes. Il est crucial de protéger la confidentialité des renseignements personnels si notre industrie veut continuer de jouir de la confiance des consommateurs. L'ACCAP et ses sociétés membres souhaitent ardemment collaborer avec le gouvernement à l'amélioration de la législation par la mise en place d'un cadre encore plus robuste et cohérent, capable de protéger les consommateurs tout en soutenant l'innovation et le dynamisme du marché des assurances au pays.

L'industrie des assurances vie et maladie salue la volonté du gouvernement de moderniser la législation sur la protection de la vie privée au Canada. Bien que la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* ait bien servi les Canadiens durant les vingt dernières années, il est important que le nouveau cadre législatif reflète la nouvelle économie axée sur les données et les nouvelles façons de protéger les renseignements personnels.

Nous voudrions également insister sur l'importance d'agir le plus vite possible pour moderniser la législation sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, afin de refléter les nouvelles technologies et les innovations sur le marché et d'aider les organisations canadiennes actives en Europe à demeurer conformes au *Règlement général sur la protection des données* de l'Union européenne.

Nous recommandons que le gouvernement adopte rapidement la nouvelle législation sur la protection des renseignements personnels pour assurer un cadre réglementaire modernisé et cohérent sur l'ensemble des territoires de compétence au pays.

3. ENCOURAGER LE SECTEUR PRIVÉ À INVESTIR DANS LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DURABLES

L'ACCAP félicite le gouvernement pour les investissements réalisés à ce jour dans les infrastructures publiques, qui ont grand besoin de capitaux à long terme. La reprise économique post-COVID passe par notre capacité à bâtir des infrastructures qui intègrent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou de durabilité.

Nous sommes favorables à ce que tous les gouvernements prennent des mesures pour réduire les risques liés aux changements climatiques, les atténuer et s'y adapter. Si les effets immédiats des changements climatiques – tempêtes plus fréquentes et violentes, inondations, sécheresses et feux de forêt – sont évidents pour les assureurs IARD, ces changements présentent des risques complexes et prolongés sur la santé publique, et ont donc de sérieuses répercussions pour les assureurs vie et maladie ([Santé Canada, 2022](#)). La gestion des changements climatiques intéresse bien des gens, mais pour l'industrie des assurances de personnes c'est un enjeu majeur et de plus en plus préoccupant, et nous considérons qu'il est de notre responsabilité de soutenir la transition vers un avenir résilient et bas carbone.

Les investissements en infrastructures sont essentiels pour atténuer les risques climatiques et s'y adapter, et ils sont tout aussi cruciaux pour maximiser le développement économique et la prospérité partout au Canada, à l'heure où il nous faut demeurer compétitifs face aux défis de l'économie et assurer la reprise au lendemain de la pandémie de COVID-19.

La nature des produits d'assurances vie et maladie – qui s'étendent souvent sur plus de 50 ans – fait qu'ils s'accompagnent d'engagements prévisibles à long terme. En ce sens, les assureurs vie sont des partenaires idéaux pour le financement de projets d'infrastructures à long terme, notamment les partenariats public-privé (PPP), étant à même d'assumer un financement prolongé dans le temps. Cet avantage inhérent fait de notre industrie un investisseur important et stable dans les actifs à long terme.

En tant que grand investisseur dans l'économie canadienne, l'industrie des assurances de personnes est bien placée pour soutenir la transition vers une économie bas carbone en investissant dans des produits et des actifs financiers durables, y compris les infrastructures. Les assureurs de personnes du Canada ont déjà investi 55 milliards de dollars dans les infrastructures au pays, et plus de 75 milliards de dollars dans des produits et des actifs durables.

Mais l'industrie peut, et souhaite, en faire plus. Elle reconnaît le rôle crucial des infrastructures durables pour atténuer les risques climatiques et s'y adapter, mais les actifs durables disponibles dans lesquels investir manquent.

Le budget de 2018 a apporté des modifications importantes à la *Loi sur les sociétés d'assurances* dans le but d'accroître la capacité des assureurs vie du Canada à investir dans les infrastructures et à tirer parti des nouvelles technologies pour mieux servir les consommateurs. Toutefois, les règlements nécessaires à l'entrée en vigueur de ces changements se font attendre depuis près de trois ans. La mise en œuvre de ces règlements incitera le secteur privé à investir davantage dans les infrastructures et la fintech.

Le gouvernement devrait tirer parti de la capacité d'investissement de notre industrie pour accroître et accélérer les projets d'infrastructure à long terme. Cela peut se faire au moyen de projets structurés pour attirer les investisseurs à long terme, ce qui permettra au Canada de moderniser ses infrastructures et rendra l'économie plus productive et compétitive. Le gouvernement devrait élaborer des politiques et instaurer une réglementation qui encouragent le secteur privé à investir dans les infrastructures.

4. UN REVENU DE RETRAITE PLUS SÛR POUR LES CANADIENS

L'ACCAP félicite le gouvernement fédéral d'avoir promulgué en 2021 une loi autorisant les rentes viagères différées à un âge avancé (RVDAA) et les rentes viagères à paiements variables (RVPV). Grâce à cette initiative, les Canadiens auront plus d'options pour sécuriser leur revenu de retraite. Toutefois, le gouvernement peut faire en sorte que davantage de Canadiens bénéficient d'un revenu viager sûr et garanti à la retraite en élargissant la portée des règles récemment adoptées.

En effet, les RVPV proposées ne seront accessibles qu'aux participants des grands régimes de retraite à cotisations déterminées, à l'exclusion des millions de Canadiens qui travaillent pour de petits employeurs offrant des régimes à cotisations déterminées ou qui épargnent au moyen de REER collectifs, de CELI, etc. Bien que le gouvernement ait également autorisé les RVPV intégrées aux régimes de pension agréés collectifs (RPAC), en soi, cela ne permettra pas aux Canadiens, plus généralement, d'accéder aux RVPV, car les niveaux d'accumulation dans ces régimes n'ont pas l'échelle nécessaire. À notre avis, les RVPV devraient pouvoir être établies sur une base autonome et regrouper des participants de tous les régimes enregistrés de retraite afin que le plus grand nombre possible de Canadiens y aient accès.

En outre, à mesure que les soldes des CELI augmenteront, ils deviendront une source de revenu de retraite de plus en plus utile, mais l'exigence de liquidité prévue dans les règles sur les CELI empêche de détenir des rentes viagères dans ces derniers. Les consommateurs, du moins ceux d'un âge avancé, devraient être autorisés à renoncer à cette exigence de liquidité. Nombre de Canadiens recourent au CELI pour compléter leur épargne-retraite. Ils devraient avoir l'option de sécuriser leur retraite au moyen d'un revenu viager garanti provenant de ce régime.

Nous recommandons que le gouvernement collabore avec notre industrie pour élargir la gamme de solutions offertes aux Canadiens qui sont – ou seront bientôt – à la retraite, de manière à ce qu'ils puissent toucher leur vie durant un revenu plus sûr et garanti grâce à des options de rente plus souples aux termes des régimes de pension agréés, des REER, des FERR et des CELI, en étendant l'application des modifications prévues dans le budget de 2019. Nous recommandons :

- ***que les RVPV puissent être établies sur une base autonome et regrouper des participants de tous les régimes enregistrés de retraite, y compris les REER, les FERR, etc., et***
- ***que le gouvernement lève les exigences de liquidité prévues dans les règles sur les CELI afin que les Canadiens puissent tirer de ces derniers un complément d'épargne-retraite.***

5. MODIFICATIONS COMPTABLES DE 2023 POUR LES ASSUREURS VIE ET INCIDENCES SUR L'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS

En 2023, le Canada et un certain nombre de ses partenaires commerciaux mondiaux mettront en œuvre une nouvelle norme internationale d'information financière (IFRS 17) pour l'évaluation des contrats d'assurance. Il s'agit d'un changement majeur pour les assureurs vie et maladie, et les membres de l'ACCAP travaillent d'arrache-pied depuis plusieurs années pour assurer une mise en œuvre et une transition sans heurt vers ce nouveau régime comptable.

Les membres de l'ACCAP attendent l'ensemble des modifications à la législation fiscale nécessaires pour tenir compte de tous les aspects de la déclaration en vertu de la norme IFRS 17. Il est important que ces modifications soient annoncées au plus tard dans le budget 2022, car les sociétés doivent produire des données financières comparatives en 2022 afin de se conformer à la nouvelle norme au premier trimestre de 2023.

L'ACCAP exhorte le gouvernement fédéral à publier sans tarder l'ensemble des modifications à la législation fiscale ayant trait à l'IFRS 17.

CONCLUSION

Notre industrie apprécie grandement d'avoir eu l'occasion de soumettre des observations en vue du budget fédéral 2022. Pour toute question, veuillez contacter Susan Murray, vice-présidente, Relations gouvernementales et Politiques, à l'adresse smurray@clhia.ca.



Canadian Life & Health
Insurance Association
Association canadienne des
compagnies d'assurances
de personnes

79, rue Wellington Ouest, bureau 2300
CP 99, TD South Tower
Toronto (Ontario) M5K 1G8
416.777.2221
info@clhia.ca